

# Un prof de Science-po juge nauséabond d'opposer démocratie et théocratie

Un site de documentation juridique, « Documentissime » a fait paraître un texte d'une jeune juriste sur l'apéro organisé par Riposte laïque le 4 septembre : « Pourquoi la Préfecture a-t-elle autorisé l'Apéro 100% laïc ce week end ? » par Julie Troupel, [troupeul-julie/article-490-pourquoi-la-prefecture-a-t-elle-autorise-l-apero-100-pourcent-laique-ce-week-end.html](http://troupeul-julie/article-490-pourquoi-la-prefecture-a-t-elle-autorise-l-apero-100-pourcent-laique-ce-week-end.html) ..

J'y relève les passages principaux suivants :

*« Samedi 4 septembre 2010 au soir, place de la Bourse à Paris, des militants se revendiquant « de gauche » se sont rassemblés autour de saucissons et de « pinard », pour apporter « la riposte laïque » à la polémique actuelle des fast foods Halal. Les autorités publiques, pourtant alertées par le Maire du IIème arrondissement de Paris où s'est tenu le rassemblement, ont toléré cette réunion dont les chants semblaient pourtant avoir des sonorités racistes. Si l'apéro « saucisson-pinard » du mois de juin avait été censuré, l'événement organisé par plusieurs collectifs comme Riposte Laïque de ce week end, quant à lui a été autorisé ! »*

*« Dans le contexte actuel où la politique sécuritaire est décriée, les pouvoirs publics justifient leur tolérance face à ce mouvement avec un argumentaire plutôt sibyllin. D'abord ils invoquent qu'il n'y a pas d'appel explicite à la haine contre les musulmans ni de preuves concrètes de racisme ; néanmoins l'affiche du rendez-vous pouvait quand même représenter un signal inquiétant. En effet, il s'agissait d'un bras de fer entre la Marianne et une personne portant le niqab avec derrière elle, des musulmans la soutenant et exhibant un écriteau avec le titre « Nique la France ». Ensuite, le fait que les organisateurs du rassemblement n'appartiennent pas au mouvement d'extrême droite mais se revendiquent plutôt proche*

*de l'extrême gauche, semble avoir été un argument utilisé par les autorités publics pour autoriser l'évènement. ( ... ) Enfin, la préfecture évoque le caractère « neutre » du quartier au sein duquel l'apéro a été organisé, en l'occurrence la place de la Bourse. (...) Mais, avec un tel argument, quel message la préfecture de Paris souhaite faire passer ? Tout citoyen français est-il en droit de manifester ses pensées racistes au sein même d'un lieu public, si dans ce même lieu la population n'a pas vocation à se sentir visée ? A cette réponse, le Maire, qui s'était opposé à la réunion, s'interroge également sur la signification de l'argumentaire de la préfecture. « C'est vrai, qu'est-ce qu'un lieu neutre dans la République ? Cela signifierait qu'il y a des lieux où l'on peut être un peu xénophobe et d'autres pas ? »*

A des commentaires critiques des internautes ( en fait les commentaires sont tous critiques sauf un.. qui allègue que Riposte laïque participerait chaque année au dîner du CRIF !), l'auteure répond ... en tentant de nier ses propres accusations et en citant des blogs (le Monde, rue 89) accusant Riposte laïque d'être d'extrême droite ou doriote :

*« Je n'ai voulu échauder personne avec mon article. Ma seule intention, était de retranscrire une actualité du jour: Blog lemonde ce qu'est vraiment riposte Laïque ? rue89, apero islamophobe autorisé, c'est quoi un lieu neutre ? Je n'ai pas une vision manichéenne de la politique d'aujourd'hui, car je sais, personnellement et de par ma qualité de juriste (les principes en droit s'opposent souvent) qu'il est difficile d'avoir une opinion tranchée. En tout état de cause je me garderai bien de vous livrer mon opinion sur le sujet, bien trop subjectif à mon sens. J'ai simplement voulu faire remarquer au lecteur que l'apéro de ce week end bien que, vous en conviendrez, sujet à polémique, a été autorisé, contrairement aux précédents. »*

J'ai envoyé dans les commentaires la réponse reproduite ci dessous. Le responsable de la société gérant le site, Loic Fargetton, m'a alors répondu. Dans un premier temps, je me suis étonnée de l'incompétence juridique dont sa réponse

faisait étalage, mais selon son CV, cet homme n'est pas lui-même juriste : formé à Sciences-po et à l'UCLA, il a été « conseil en stratégie », avant de créer ce site de documentation juridique, tout en donnant des cours à Sciences-po. Ce qui est manifeste et assez effarant en lisant tant ses réponses que les propos de la jeune juriste, est le vraiment très bas niveau de réflexion, et même de français, de ces membres de nos jeunes « élites » actuelles. Une génération à laquelle les militants de l'islam n'ont vraiment aucun mal à faire passer des vessies pour des lanternes, tant elle a l'esprit faible et confus, incapable de voir ni de savoir chercher au-delà des apparences créées par des ragots, menée par le seul instinct du conformisme, prompte à se jeter sur la première posture « justicière » de « Résistant imaginaire » (pour paraphraser le titre du livre de Finkelkraut « le Juif imaginaire »), que lui font miroiter ...les vrais fascistes de notre temps.

Pour notre nouvelle élite de Science-po, je cite Loïc Fargetton : « votre argumentaire nauséabond consistant à opposer dangereusement 2 concepts ». Il serait donc « nauséabond » de montrer l'opposition entre démocratie et théocratie. Oui, vous avez bien lu, et c'est un enseignant à Sciences po qui vous le dit. Là, on reste effectivement sans voix. Comme disait le célèbre rêve de Freud : « On est prié de fermer les yeux ». (Freud, S., L'interprétation des rêves, Paris, PUF, 1980, p. 274.)

Voici ci-dessous nos propos successifs, ainsi que la copie de commentaires de participants à la manifestation du 4 septembre sur les chants qui y furent réellement chantés :

Elisseievna :

« Cette réunion dont les chants semblaient pourtant avoir des sonorités racistes. » : Vous parlez de la Marseillaise ?! Vous êtes juriste : ne connaissez vous donc pas le droit musulman ? Ne savez vous pas qu'il est le contraire des droits humains ? Le fiqh est en voie d'installation dans le droit français : cela ne vous alarme-t-il pas en tant que juriste ?! Des dispositions "fiscales" pour installer la "finance islamique"

sont prises, elles constituent à la fois une violation de la laïcité et une discrimination envers les non musulmans : cela ne vous alarme-t-il pas ? Le législateur inféode le droit fiscal français à l'autorité de juristes musulmans pour définir les notions qu'il emploie désormais : cela ne vous alarme-t-il pas ? (Bulletin officiel des impôts – n° 78 du 24 août 2010 Direction générale des finances publiques). Julie Troupel, vous osez écrire à propos de Riposte laïque : " Tout citoyen français est-il en droit de manifester ses pensées racistes au sein même d'un lieu public, " : prétendez vous que défendre nos principes et droits humains fondamentaux contre la charia est "RACISTE" ? Connaissez vous de toute façon le sens des mots que vous employez ?! même le mot "échauder" vous l'employez dans un faux sens ! Dans votre description de vous même vous dites : « Curieuse de nature, je m'intéresse aux différentes cultures et aime bien par exemple les films indiens ou les musiques du Moyen Orient." he bien au lieu de vous occuper de musique du moyen-orient, vous feriez bien d'avoir la rigueur de prendre connaissance du DROIT MUSULMAN , avant de proferer des accusations aussi injurieuses qu'imbéciles contre ceux qui en combattent la progression en France.

Je citais dans les commentaires, les principaux passages de mon texte montrant l'opposition terme à terme entre les principaux droits humains fondamentaux proclamés par la France et l'Europe, et le droit musulman basé sur le coran : <http://elisseievna.blogspot.com/2009/11/human-rights-yes-allah-s-law-no.html> ..

Loïc Fargetton répond :

Bonjour. Nous vous remercions d'avoir contribué au débat au sujet d'un article publié sur Documentissime. Néanmoins , après analyse en comité ce matin, je vous demande de rester dans le cadre de débats construits et dépassionnés de toute exaltation religieuse ou communautaire. Sur le fond de l'article publié par Julie Troupel ; il s'agit d'un article descriptif dont l'objet était simplement, à partir d'un fait d'actualité, de récapituler les positions qui ont été prises

par les différents acteurs. Si certains ont vu dans cet article une dimension polémique, c'est parce que l'événement en lui-même revêtait des dimensions polémiques ... que l'article de Julie Troupel a tout simplement synthétisé. Compte tenu de la teneur de vos propos, je reviens sur certains éléments : (...) Elisseievna, vos nombreux posts concernant des extraits du coran afin de soi-disant nourrir une démonstration douteuse n'ont pas vocation à figurer sur notre site. Votre premier post permet en effet de bien saisir la manière dont vous souhaitez problématiser un sujet n'ayant rien à voir avec l'article en question ( je vous cite : "Vous êtes juriste : ne connaissez vous donc pas le droit musulman ? Ne savez vous pas qu'il est le contraire des droits humains ?") : en d'autre terme, la question à laquelle vous comptez apporter une réponse serait de savoir si le droit musulman est le contraire des droits humains ? Vous conviendrez que votre problématique est d'une part très mal posée, d'autre part qu'elle comporte intrinsèquement une dose de provocation que nous trouvons nauséabonde). (...) Documentissime n'est pas un lieu pour deverser ses sentiments haineux, quels qu'ils soient. Les propos considérés comme tels seront supprimés par les modérateurs. Par ailleurs, nous vous remercions de rester constructifs et polis à l'égard des personnes publiant un article et qui prennent soin de rester sur un terrain descriptif et analytique. Loïc Fargetton Président [www.documentissime.fr](http://www.documentissime.fr)

Elisseievna :

Monsieur, vous estimez "provocant" et "nauseabond" de s'interroger sur le non respect des droits humains par le droit musulman ? C'est une plaisanterie j'espere. J'appelle cela défendre les droits humains et les droits des femmes. Je milite pour la défense des droits humains et des droits des femmes depuis des années, et je vous interdis de qualifier mes propos par l'insulte de "nauseabonds". Qualifier la démarche de Riposte laïque de raciste n'a rien d'un rapport des faits : c'est une prise de position. Qu'il est normal de contester, vu son énormité ... Je trouve déplorable et honteux de la part

d'une jeune juriste, qui a eu la chance d'étudier le droit, de ne pas remplir son devoir de défendre les droits humains et les principes fondamentaux de la République. Je trouve déplorable le manque de rigueur qui consiste à utiliser une qualification insultante sur un sujet, le droit musulman et sa progression en France, sans en connaître RIEN, ainsi que le fait de se référer pour parler de Riposte laïque à des articles de blog sans avoir rien lu de ce journal. De votre part, c'est encore plus affligeant ! Salutations concitoyennes  
elisseievna

Loïc Fargetton :

elisseievna, J'ai bien pris note de vos remarques. Je maintiens très précisément nos propos. En France, il y a le droit de la République et nul autre droit. Aussi, convoquer le "droit musulman" à l'analyse pour réagir sur cette manifestation n'a ni fondement ni sens. Je vous demande donc simplement de ne pas utiliser cet espace pour développer votre argumentaire nauséabond consistant à opposer dangereusement 2 concepts et à stigmatiser une communauté. Merci. Salutations.

Loïc Fargetton

Elisseievna :

Monsieur, vous estimez ma problématique mal posée ... mais êtes vous juriste à la fin oui ou non ? Avez vous jamais ouvert un manuel de droit international ou de droit comparé ? Je n'ose même, étant donné ce que vous dites de la mention du coran comme "provocation", mentionner un manuel de droit musulman. Le coran est juste la première source dans la hiérarchie des sources du droit musulman ... Le droit musulman est présent en France et dans les territoires d'outre mer, comme d'autres droits étrangers appliqués par le juge français, d'une part, et vous devriez le savoir. De plus en plus avec l'arrivée du droit de la finance islamique et de la fiscalité. Il est présent également comme donné de fait dans l'appréciation de quantité de situations soumises aux lois françaises, en ce qui concerne le culte par exemple. De surcroît, l'extension de ses prescriptions fait l'objet de revendications politiques qui sont tout l'objet de la protestation de Riposte laïque. Il est

inconvenant de votre part de vous permettre des injures alors que vous montrez une telle incompétence dans ces domaines du droit et de l'histoire du droit. Salutations concitoyennes.  
Elisseievna

Parmi les commentaires, voici ceux de participants à la manifestation du 4 septembre sur les chants qui y furent chantés :

Well : J'ai été présent de 18 à 19H. Comme chants, je n'ai entendu que la Marseillaise, deux fois. La deuxième, c'est à la demande de FR3 qui avait raté la prise.

Suzanne : J'étais présente : il n'y avait pas de chants racistes, à moins que vous considériez LA MARSEILLAISE" comme telle .

A noter aussi cette perle, le seul commentaire favorable à l'article et qui ne fait l'objet d'aucune censure de la part de Loic Fargetton alors qu'il est grossièrement mensonger : Paul Auvergne a écrit « Pas mal votre article sans cela vous avez oublié que Riposte laïque assiste chaque année au diner annuel du CRIF (mouvement communautaire). De plus, RL soutient la politique d'Israel dans les territoires occupés ». Evidemment, Ripostelaique n'a jamais participé ni à un diner du CRIF, .. ni aux JMJ, ni au salon islamique du Bourget... Mais si Riposte laïque « soutient la politique d'Israel » ... alors en effet ...

**Elisseievna**